

**GUIDE DE STAGES**  
**PROGRAMME MAÎTRISE EN SCIENCES INFIRMIÈRES**  
**OPTION PRATIQUE AVANCÉE EN SANTÉ MENTALE**

*SOM6419 Stage de pratique infirmière, compétente*  
*15 crédits*  
*Automne 2018 – Hiver – Printemps 2019*

**Faculté des Sciences infirmières**  
**2018-2019**

## **COORDONNEES DES PERSONNES RESPONSABLES (OU RESSOURCES)**

France Dupuis, responsable académique du programme IPS: [france.dupuis@umontreal.ca](mailto:france.dupuis@umontreal.ca)  
514 343-6111 (7048)

Sonia Heppell, coordonnatrice des stages IPS: [sonia.heppell@umontreal.ca](mailto:sonia.heppell@umontreal.ca)  
514 343-6111 (8854)

## **DESCRIPTEUR DU STAGE SOM 6419**

Stage visant l'appropriation et la consolidation des compétences de l'IPS par la mobilisation/combinaison de ressources (situations variées et complexes intégrant les activités médicales prévues par la réglementation).

**La réussite du SOM 6419 est préalable au prochain stage, le SOM 6431. Ainsi, l'étudiante <sup>1</sup>qui échouerait le SOM 6419, devra reprendre le cours l'année suivante.**

## **INTRODUCTION**

Le programme de formation – option pratique avancé en santé mentale a pour but de former des infirmières praticiennes spécialisées en santé mentale (IPSSM) habilitées à dispenser des soins infirmiers et médicaux spécialisés auprès des personnes de tous les âges présentant des troubles mentaux, ou en concomitance avec des problèmes liés à un trouble d'utilisation de substances ou en comorbidité avec des problèmes de santé physique, de même que les transitions entre les différents services en santé mentale et ce, tout au long du continuum de vie.

À la fin de son programme de formation, l'IPSSM est capable d'évaluer les troubles mentaux, puisque ce programme répond aux exigences déterminées par le Règlement sur la formation et l'expérience clinique requises des infirmières pour l'évaluation des troubles mentaux.

En plus d'exercer une pratique infirmière avancée, l'offre de service de l'IPSSM combine également l'exercice des activités médicales suivantes :

- Prescrire des examens diagnostiques;
- Utiliser des techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice;
- Prescrire des médicaments et d'autres substances;
- Prescrire des traitements médicaux;
- Utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux invasifs ou présentant des risques de préjudice.

L'ensemble des stages d'IPS à l'option pratique avancée en santé mentale cumulent un total de 950 heures, soit 120 jours divisés en trois (3) stages distincts (trois sigles) dont les objectifs sont différents, mais progressifs et complémentaires. Les stages se déroulent à temps partiel, en parallèle avec la formation théorique, à compter

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le féminin est utilisé pour alléger le texte et refléter la féminisation de la profession. Il désigne l'ensemble des personnes concernées par les sciences infirmières, sans aucun préjudice pour les personnes de sexe masculin.

de la session Été 1. Ils permettent à l'étudiante d'accompagner la Personne tout au long de la trajectoire de soins, dans des milieux de 1<sup>ère</sup> (services de proximité), 2<sup>e</sup> (soins spécialisés) et 3<sup>e</sup> ligne (soins ultraspécialisés).

## **COMPÉTENCES VISÉES AU SOM 6419**

Ce stage permettra aux étudiantes de poursuivre le développement des compétences suivantes, tirées du référentiel de compétences de pratique infirmière avancée (référez au document pour plus d'informations):

### **Compétence 1**

#### **Exercer une pratique infirmière avancée contribuant à la santé de la Personne<sup>2</sup>**

1. Utiliser des stratégies relationnelles pour établir une relation thérapeutique, maintenir un lien de confiance et une communication ouverte
2. Promouvoir la santé auprès de la Personne
3. Évaluer des situations de santé et de soins dans une perspective infirmière scientifique et systémique
4. Planifier et mettre en œuvre des interventions sécuritaires et qui s'appuient sur des résultats probants
5. Porter un regard critique sur sa pratique infirmière

### **Compétence 2**

#### **Soutenir les apprentissages de la personne en milieu pratique**

2. Planifier des interventions de co-apprentissage au moyen d'activités adaptées aux besoins et aux préoccupations du contexte

### **Compétence 5**

#### **Établir des partenariats en vue d'une collaboration centrée sur la santé et les soins**

2. Proposer, avec les partenaires, un plan d'action concerté

### **Compétence 6**

#### **Promouvoir un environnement dans lequel les professionnels sont sensibles aux problématiques éthiques avec la Personne et les autres professionnels.**

3. Élaborer, de concert avec les personnes impliquées, des solutions éthiques adaptées à la problématique

## **DÉROULEMENT DU STAGE SOM 6419**

Le SOM 6419 est d'une durée de 74 jours.

Ce stage a lieu à compter du mois d'octobre de la deuxième année académique et se poursuit jusqu'en juin de cette même année, à raison de 2 à 4 jours par semaine. L'horaire de stage est disponible sur Studium – Stages.

Au cours de ce deuxième stage, l'accent est mis sur le développement d'habiletés perceptuelles, conceptuelles et cliniques, afin que la stagiaire soit en mesure de déployer et d'exercer son raisonnement clinique. À la fin du stage, elle devra être en mesure d'effectuer un questionnaire et un examen des troubles mentaux et physiques ciblé, à la recherche d'impressions diagnostiques différentielles les plus probables qu'elle pourra justifier et prioriser.

Elle sera également en mesure de proposer les éléments principaux d'un plan d'investigation et de traitement intégré, de même que d'assurer un suivi clinique pertinent.

---

<sup>2</sup> Dans ce texte: le mot *Personne*, avec un *P* majuscule, désigne le patient, sa famille et ses proches significatifs

Elle poursuivra son travail de collaboration avec les membres de l'équipe intra et interdisciplinaire, plus particulièrement (ou entre autres) en identifiant les motifs de consultation et en assurant le suivi des recommandations associées. Elle développera ses habiletés au soutien des apprentissages de la Personne par l'identification de moyens favorisant sa santé et son mieux-être. Enfin, elle utilisera son jugement clinique avancé, afin de collaborer à l'identification de stratégies visant la résolution de situations à caractère éthique.

**Les heures supplémentaires effectuées par la stagiaire demeurent un choix personnel et ne sont pas comptabilisées dans les heures de stage. Si les activités de stage sont suspendues dans le milieu en lien avec des congés fériés, par exemple, ces journées doivent être reprises.**

## ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

### 1. Pratique clinique supervisée directe et indirecte

La pratique clinique supervisée est **l'activité d'apprentissage centrale du stage**. Le type (directe ou indirecte) et le degré de supervision évoluent au fil du stage et doit donc être modulé en fonction des circonstances (notamment des activités effectuées par l'étudiante infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (ÉIPSSM), de la clientèle suivie, des compétences et de l'expérience de l'ÉIPSSM à assurer le suivi de diverses clientèles/situations de santé) et, à cet égard, laisse place au jugement du professionnel qui assume la supervision<sup>3</sup>.

### 2. Rencontres cliniques

Les rencontres cliniques peuvent être de deux types : celles en présence d'autres professionnels de la santé et existant dans le milieu clinique et celles avec les préceptrices responsables.

#### a. Avec les autres professionnels de la santé (conférences, club de lecture/Journal club, etc.) et existant dans le milieu clinique

Tout au long du stage, la stagiaire peut assister et participer aux activités pertinentes à sa formation organisées par les professionnels du milieu. Ces activités doivent être soumises à l'approbation de la préceptrice responsable et/ou du médecin superviseur responsable du stage. Elles sont reliées au développement autonome des compétences en pratique infirmière avancée par l'exploration de problèmes cliniques, l'exploration de différents concepts infirmiers en pratique avancée, des discussions axées sur le développement d'interventions appropriées et des discussions et échanges cliniques favorisant le processus de pensée réflexive. **Ces activités comptent dans le cumul des heures de stage et le temps qui y est consacré ne doit pas être repris.**

#### b. Avec une préceptrice responsable (IPS/ICS) et en collaboration avec une IPS/ICS experte en santé mentale

Tout au long du stage, des rencontres avec la préceptrice responsable ou avec d'autres infirmières de pratique avancée ou expertes en santé mentale sont prévues et ont comme but de discuter de divers aspects de la pratique en soins infirmiers avancés. À titre d'exemples :

---

<sup>3</sup> Tiré de : *Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale – Lignes directrices*. (2018) OIIQ, Chapitre 3.9.1

- Activités de formation/enseignement permettant l'arrimage des notions théoriques et pratiques de l'exercice du rôle d'IPSSM;
- Activités d'exploration de problématiques ou de situations cliniques et rencontres avec d'autres professionnels de la santé;
- Discussions et échanges cliniques favorisant le processus de pensée réflexive : présentations de cas cliniques, ....;
- Réalisation d'activité de formation continue par les stagiaires : pratique d'EOS/ECOS, activités de simulation, etc...

L'organisation de ces activités formatives avec une préceptrice responsable est déterminée selon un horaire établi (voir l'horaire de stage sur Studium) et la stagiaire en est avisée. Ces activités d'apprentissage se déroulent à la Faculté des sciences infirmières (FSI). **Ces activités comptent dans le cumul des heures de stage et le temps qui y est consacré ne doit pas être repris.** Ces rencontres sont **obligatoires**; advenant une absence, l'étudiante doit communiquer avec la coordonnatrice du stage, pour établir les modalités de reprise.

### **SUPERVISION DE L'ÉTUDIANTE IPSSM**

La supervision des activités médicales exercées par une ÉIPSSM implique une obligation pour l'IPSSM préceptrice ou le médecin superviseur d'être présent en tout temps, afin d'être en mesure d'intervenir auprès de l'étudiante lorsque nécessaire<sup>4</sup>.

L'ÉIPSSM doit obligatoirement faire contresignée toute ordonnance qu'elle rédige par le md superviseur et ce, à des fins de traçabilité. L'ÉIPSSM n'est pas tenue par la loi de faire contresignée ses notes d'évolution. Dans une visée pédagogique, la révision de cas et de la note d'évolution par l'IPS préceptrice ou le médecin superviseur et ce, en présence de l'ÉIPSSM représente une activité essentielle aux apprentissages de cette dernière. L'article 15 du Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées<sup>5</sup> précise les situations où une ÉIPSSM doit obligatoirement demander l'intervention de son superviseur.

### **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉIPSSM ET DES PARTENAIRES**

#### **Étudiante infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (ÉIPSSM) ou stagiaire**

L'ÉIPSSM doit :

- faire preuve de professionnalisme (ponctualité, consignes, règlements/procédures, relations);
- respecter les règles de la déontologie infirmière, ainsi que les règlements et procédures pour les stages de l'UdeM, les consignes du guide de stage et les politiques et procédures du milieu de stage;
- démontrer une attitude de collaboration et s'impliquer dans les rencontres interdisciplinaires. participer activement aux différentes activités qui contribuent à la réalisation du stage (rencontres d'équipe et autres, activités de formation, de discussion, etc.);
- mettre à profit les connaissances acquises et ses habiletés pour l'atteinte optimale de ses compétences;

<sup>4</sup> Tiré de : *Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en santé mentale – Lignes directrices*. (2018) OIIQ, Chapitre 3.9.1

<sup>5</sup> Règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées. Gazette officielle du Québec, 21 février 2018, 150<sup>e</sup> année, no 8. Loi médicale (Chapitre M-9, a.19, 1<sup>er</sup> al., par. b)

- exercer un rôle actif dans l'évaluation continue de ses connaissances et de ses habiletés;
- faire preuve d'autonomie pour initier des actions permettant l'atteinte des compétences attendues en stage;
- reconnaître ses besoins d'apprentissage et les limites de ses compétences/connaissances reconnaître et respecter son champ de pratique et celui des autres
- faire preuve d'ouverture aux commentaires et appliquer les correctifs à sa pratique;
- faire le point, lorsque nécessaire, avec la préceptrice responsable, le médecin superviseur responsable, les infirmières préceptrices et médecins superviseurs sur le déroulement de son stage et ajuster, au besoin, les activités prévues;
- informer la préceptrice responsable, le médecin superviseur responsable, les infirmières préceptrices et médecins superviseurs des difficultés ou obstacles à la réalisation du stage;
- être respectueux des règles d'hygiène et d'asepsie;
- être respectueux du confort et de la dignité de la Personne;
- démontrer de l'empathie et de la considération quant aux différences religieuses et culturelles
- utiliser un langage adapté à la Personne

Il est important de souligner qu'un manquement à l'un de ces rôles ou à l'une de ces responsabilités peut entraîner la suspension du stage ou le retrait définitif du stage.

### **La préceptrice responsable et le médecin superviseur responsable du stage**

La préceptrice responsable et le médecin superviseur responsable du stage sont conjointement responsables de l'ensemble du stage de l'étudiante. Plus particulièrement, ils doivent:

- agir comme modèle de rôle dans leurs interventions auprès de la stagiaire et la soutenir dans le développement de ses compétences;
- collaborer à la planification et au bon déroulement du stage et demeurer accessibles tout au long du stage;
- rencontrer la stagiaire lors des évaluations formatives et certificatives pour discuter du déroulement du stage et des ajustements nécessaires à l'atteinte des compétences;
- compléter les formulaires d'évaluation des compétences, qui se veulent une analyse de l'ensemble des activités effectuées par la stagiaire et des rétroactions qui lui sont offertes (autant orales qu'écrites);
- animer les rencontres cliniques;
- maintenir un lien étroit avec la coordonnatrice de stage;
- rencontrer la stagiaire qui a des difficultés pour les identifier et mettre en place, le cas échéant, un **Plan d'Aide à la Réussite (PAR)**;
- s'assurer du bon déroulement du stage

### **Infirmière préceptrice/Médecin superviseur**

Le rôle des infirmières préceptrices et médecins superviseurs est de contribuer à la formation et à l'évaluation des stagiaires à des moments précis ou dans des secteurs particuliers. Plus particulièrement, ils doivent :

- faciliter l'intégration de la stagiaire dans le milieu et son interaction avec les divers acteurs impliqués dans le stage;
- soutenir et encourager l'apprentissage de la stagiaire au moment de rencontres planifiées;

- agir comme modèle de rôle dans leurs interventions auprès de la stagiaire et auprès de tous les acteurs impliqués (autres professionnels, patients, familles, etc.);
- collaborer à la correction des travaux et aux évaluations (au besoin);
- favoriser l'exposition de la stagiaire à une diversité de situations cliniques pertinentes lui permettant de faire des liens entre les connaissances théoriques et les prises de décisions cliniques;
- susciter la réflexion et le raisonnement clinique chez la stagiaire;
- offrir à la stagiaire, de la rétroaction sur ses connaissances et ses habiletés;
- maintenir un lien étroit avec la préceptrice responsable;
- remplir, signer et informer la stagiaire des évaluations en cours de stage

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans un programme axé sur le développement des compétences, l'évaluation est à la fois formative et certificative.

L'évaluation formative vise à fournir une rétroaction tant verbale qu'écrite aux étudiantes pour appuyer leurs apprentissages et suggérer des pistes à explorer pour renforcer le développement des compétences. L'évaluation certificative permet la formulation de rétroactions formatives et vise à amasser de l'information qui permettra aux professeures de certifier la réussite du cours. Dans le SOM6419, trois moyens sont privilégiés pour évaluer (formatif et certificatif) la performance des étudiants durant ce stage. Des grilles avec critères d'évaluation pour chaque moyen d'évaluation sont fournies sur StudiUM.

### Évaluations formatives

- **Rétroaction quotidienne ou périodique**

La supervision directe et indirecte dans le milieu clinique permet des rétroactions qui renseignent l'ÉIPSSM sur son cheminement et la guident dans la poursuite de sa formation. De la rétroaction verbale est donnée quotidiennement et des *fiches de rétroaction périodique ou hebdomadaire* (disponibles sur Studium-stages) sont complétées conjointement par l'étudiante et par les médecins superviseurs ou la préceptrice responsable. La rétroaction verbale et écrite se fait au fur et à mesure et permet d'appuyer de façon concrète les remarques et recommandations effectuées au cours de sa formation. Les critères présentés en première page du formulaire représentent les éléments de compétence que l'étudiante doit atteindre durant ce stage.

Étant donné les modes de fonctionnement cliniques différents d'un milieu à l'autre, l'évaluation écrite du superviseur (section « recommandations du superviseur ») peut s'effectuer de deux façons :

- Le superviseur remplit cette section dans chacun des formulaires que l'étudiante lui remet
- ou
- Le superviseur donne de la rétroaction verbale à l'étudiante qui l'inscrit, dans ses mots, sur le formulaire. Dans tous les cas, le superviseur doit signer le formulaire par la suite.

**Cette façon de faire nécessite ainsi que l'étudiante s'entende avec son superviseur quant à la façon de compléter le formulaire.**

### **Comment procéder pour l'évaluation :**

- 1) La fiche de rétroaction ci-dessus est complétée de façon périodique (hebdomadaire) par le superviseur. Si plus d'un superviseur a été présent durant la semaine, alors une fiche de rétroaction doit être complétée par chacun des superviseurs. Le superviseur ou l'étudiante doit inscrire quelques exemples de cas cliniques rencontrés durant la semaine.
- 2) **Les rubriques marquées d'une étoile (\*)** résument les forces, les points à améliorer et les réflexions de l'étudiante, tel que vus par cette dernière. Elles **doivent être complétées (succinct et pertinent) par l'étudiante, de façon hebdomadaire, avant de présenter le formulaire à son superviseur, afin que ce dernier puisse en prendre connaissance.**
- 3) Le formulaire doit être signé par l'étudiante et par le superviseur, une fois complété.
- 4) L'étudiante ou le superviseur remet l'original à la préceptrice responsable ou à la personne désignée par le milieu au fur et à mesure. La préceptrice responsable doit avoir en main tous les formulaires de rétroaction complétés minimalement 24 heures avant l'évaluation un tiers, deux tiers et l'évaluation certificative. Si cette procédure n'est pas respectée, les évaluations ne pourront avoir lieu et l'étudiante se verra attribuer la note F\* pour le stage.

- **Évaluation à 1/3 et 2/3 –stage**

Des rencontres avec la stagiaire sont effectuées au tiers et deux tiers de stage, par la préceptrice responsable, le médecin superviseur responsable du stage et l’infirmière de pratique avancée du milieu (au besoin). Ces rencontres ont pour but de faire la mise à jour sur les apprentissages de la stagiaire et lui permettre d’identifier ses forces, les éléments qui méritent amélioration et ainsi fixer des objectifs lui permettant de poursuivre le développement de ses compétences.

En préparation à ces rencontres, l’étudiante complète la section **auto évaluation** de la grille d’évaluation des compétences – 1/3 ou 2/3-stage disponible sur Studium-stages) et ce, avant la rencontre formative 1/3 ou 2/3-stage prévue avec les superviseurs. Ces évaluations formatives ne peuvent avoir lieu si l’étudiante n’a pas complété au préalable l’auto-évaluation.

Les superviseurs **Mds et IPS/ICS responsables** complètent conjointement la section **co-évaluation** de la grille d’évaluation des compétences – 1/3 ou 2/3-stage. Pour ce faire, ils consultent les différents documents/évaluations qui ont été complétés (rétroactions périodiques/hebdomadaires et autres documents pertinents au besoin), au fil des jours et des mois et se basent sur les observations réalisées en pratique clinique.

Ainsi, deux grilles d’évaluation 1/3 et 2/3-stage sont complétées séparément (étudiante et superviseurs); elles sont jointes par la suite. Ces deux documents sont utilisés pour l’échange entre l’étudiante et les superviseurs lors de cette rencontre d’évaluation 1/3 ou 2/3-stage.

L’étudiante est clairement avisée par les évaluateurs si elle présente une bonne progression ou si elle accuse du retard. Tout critère évalué AR (accuse retard) doit être justifié par écrit dans la section « commentaires» du formulaire et les interventions/stratégies à mettre en place et visant à favoriser l’atteinte de ce critère sont discutées et doivent également être inscrit dans cette section.

L’original de (s) document (s) complété (s) et signé (s) doit (vent) être remis à l’IPS/ICS responsable ou à la personne désignée, puis déposé sur Studium Stages dans la boîte de dépôt à cet effet.

### **Évaluation certificative**

Une seule modalité d’évaluation certificative est prévue dans ce stage. **La réussite de cette modalité est conditionnelle à la réussite du stage.**

#### **1. Évaluation certificative finale**

L’évaluation certificative du stage est effectuée conjointement par la préceptrice responsable et le médecin superviseur responsable du stage. La grille d’évaluation certificative finale (disponible sur Studium-stages) est complétée à la lumière de la performance de la stagiaire dans l’ensemble des activités réalisées en cours de stage. Par la suite, la stagiaire est rencontrée par la préceptrice responsable et le médecin superviseur responsable pour lui transmettre l’évaluation réalisée témoignant du niveau de développement de l’ensemble des compétences du stage. Le document original complété et signé doit être remis à la préceptrice responsable désignée, puis déposé sur Studium Stages dans la boîte de dépôt à cet effet.

La notation certificative du stage est de **Succès (S) ou Échec (E)**.

Cette mention **succès ou échec** est attribuée par la responsable académique du programme selon la grille d’évaluation complétée qui lui est transmise.

**Pour réussir ce stage, tous les critères ou éléments de compétence de l'évaluation certificative finale (disponible sur Studium –Stages) doivent répondre aux attentes.**

**Une participation active à toutes les activités décrites dans ce plan de cours, ainsi que la réussite de tous les modes d'évaluation certificatifs sont nécessaires pour obtenir la note de Succès (S) au stage.**

## **RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN**

### **Rappel des règles de l'APA**

American Psychological Association (2009). *Publication manual of the American Psychological Association* (6<sup>e</sup> éd.). Washington, DC : American Psychological Association

Guide APA bibliothèque : <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA>

### **Service d'aide aux étudiants**

Service de soutien à l'apprentissage du CÉSAR : <http://www.cesar.umontreal.ca/>

CCE - Centre d'aide en français : <http://www.cce.umontreal.ca/ateliers/index.htm>

### **Bibliothèque Paramédicale**

Site de la bibliothèque paramédicale : <http://www.bib.umontreal.ca/SA/>

*Ressources électroniques, Citer ses sources et activité de formation de la bibliothèque*

### **Intégrité, fraude et plagiat**

Le plagiat à l'Université de Montréal est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site :

<http://integrite.umontreal.ca/>. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

### **Programme de pairs aidant de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal (PasiUM)**

«Le PASIUM, programme de pairs aidants en sciences infirmières de l'Université de Montréal, offre une intervention de soutien par des étudiants de la FSI de tous les cycles, formés par les Services aux étudiants de l'Université de Montréal. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la Faculté de soutenir le bien-être psychologique de l'ensemble de ses étudiants» <http://fsi.umontreal.ca/faculte/service-de-soutien-aux-etudiants/>

## **RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES**

Lalonde, P., Pinard, G.-F. (2016). *Psychiatrie clinique : approche bio-psycho-sociale*, Tomes 1 et 2 (4e édition). Montreal : Cheneliere.

Johnson, K. Vanderhoef, D. (2016). *Psychiatric-mental health nurse practitioner*, (4th edition). Silver Spring MD: ANA Enterprise.

Protocoles médicaux et ordonnances nationales (INESS) : <https://www.inesss.qc.ca/activites/protocoles-medicaux-et-ordonnances-nationales/protocoles-medicaux-et-ordonnances-nationales.html>

Guides cliniques (INESS) : <https://www.inesss.qc.ca/publications/guides-de-linesss.html>

© Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal,

équipe du SOI 6419-IPS-SOINS EN SANTÉ MENTALE, Automne 2018 – Hiver – Printemps 2019

Domaine d'expertise : psychologie et psychiatrie (INESS) : <https://www.inesss.qc.ca/domaines-dexpertise/psychologie-et-psychiatrie.html>

Modèles de dispensation des services pour les personnes présentant des troubles concomitants de santé mentale et dépendance (INESS) : <https://www.inesss.qc.ca/activites/projets/projets/fiche-projet/modeles-de-dispensation-des-services-pour-les-personnes-presentant-des-troubles-concomitants-de-sa.html>

## **RAPPEL DES RÈGLEMENTS IMPORTANTS**

Pour consulter le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

### **MODIFICATION –ABANDON DE COURS (SECTION V, ARTICLE 20 ET 22 DU RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA FESP)**

#### **20. Modification du choix de cours ou de l'inscription**

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée lorsque 13 % du cours est écoulé. Le doyen décide de la demande.

#### **22. Abandon d'un cours**

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit échu à moins d'indications contraires au plan de cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F\* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

*Pour modifier son inscription, l'étudiant doit informer la TGDE soit par courriel, par courrier ou en se présentant au secrétariat.*

#### **Dates importantes**

<b>Annulation</b>	12 novembre 2018	Les cours annulés au plus tard à cette date seront supprimés de votre dossier d'études. Une demande écrite et motivée doit être présentée.
<b>Abandon</b>	11 avril 2019	Pour les cours abandonnés au plus tard à cette date, la mention ABA sera inscrite au relevé de notes. La mention ABA est non-contributoire à la moyenne. Les frais de scolarité et autres frais associés doivent être acquittés pour chaque cours abandonné. L'abandon peut avoir un effet sur l'admissibilité au Programme de prêts et bourses. Les modalités d'abandon sont décrites dans le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

## **ABSENCES ET RETARD EN STAGES**

Consulter le document **Règlements et procédures pour les stages** - Programme de Maitrise en sciences infirmières Option – Pratique infirmière avancée Soins spécialisés déposé sur le Site Studium-Stages en ce qui a trait aux absences et retards en stages.

## **PROBLÈMES DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT, D'INTIMIDATION, D'INCIDENT ET D'ACCIDENT**

Consulter le document **Règlements et procédures pour les stages** - Programme de Maitrise en sciences infirmières Option – Pratique infirmière avancée Soins spécialisés déposé sur le Site Studium-Stages en ce qui a trait aux problèmes de discrimination, de harcèlement, d'intimidation, d'incident et d'accident.

## **STUDIUM**

Un site Internet du cours *StudiUM-stages* est disponible à partir du réseau interne de l'Université. Les étudiantes peuvent y avoir accès via le réseau interne de l'Université ou depuis leurs connexions Internet personnelles.

Nous vous suggérons de consulter régulièrement le site StudiUM - stages pour être informé des dernières nouvelles concernant le stage, ainsi que pour récupérer des documents qui pourraient y être déposés. Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

## **COMMUNICATION**

Que faire en cas de problème en stage :

En parler d'abord avec le ou les superviseurs et si le problème n'est pas réglé, vous adresser à Mme Sonia Heppell, coordonnatrice de stage, au courriel suivant : [sonia.heppell@umontreal.ca](mailto:sonia.heppell@umontreal.ca). Nous vous prions d'utiliser votre adresse courriel de l'Université de Montréal.